

**Arrêté n° AG-42-2024 portant mise à jour de la liste d'admission de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur territorial principal 2<sup>ème</sup> classe - session 2022**

**Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L325-19 et L325-20 notamment,  
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et notamment son article 12,  
Vu le décret n° 2012-939 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 12 du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,  
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les Centres de Gestion de l'Interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire dite « Convention IDF/CVL »,  
Vu les demandes de conventionnement des Centres de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret,  
Vu l'arrêté n°AG-01-2022 du 4 janvier 2022 portant ouverture au titre de l'année 2022 d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur territorial principal de 2ème classe,  
Vu l'arrêté n°22-06-005 du 1er avril 2022 du C.N.F.P.T portant désignation de Monsieur Pascal COUTANT en qualité de représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale dans un jury de concours décentralisé,  
Vu l'arrêté n° AG-23-2022 portant formation du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur territorial principal de 2ème classe – session 2022,  
Vu l'arrêté n° AG-28-2022 modifiant l'arrêté n° AG-23-2022 susvisé,  
Vu l'arrêté n° AG-43-2022 portant désignation des correcteurs de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur territorial principal de 2ème classe – session 2022,  
Vu l'arrêté n° AG-45-2022 du 21 juillet 2022 fixant le lieu d'organisation de l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur territorial principal de 2ème classe – session 2022,  
Vu l'arrêté n° AG-57-2022 fixant la liste des candidats admis, ou admis sous réserve, à concourir à l'examen professionnel susmentionné,  
Vu l'arrêté n° AG-80-2022 fixant la liste des candidats admissibles à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur territorial principal 2ème classe - session 2022,  
Vu l'arrêté n° AG-83-2022 désignant des examinateurs supplémentaires pour l'épreuve d'admission de l'examen professionnel susvisé,

Vu l'arrêté n° AG-85-2022 fixant le lieu d'organisation de l'épreuve d'admission de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur territorial principal 2ème classe - session 2022,

Vu l'arrêté n° AG-08-2023 fixant la liste d'admission de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur territorial principal 2ème classe - session 2022,

Considérant les radiations de la liste d'admission de l'examen professionnel par promotion interne de rédacteur territorial principal 2ème classe, session 2022,

Considérant la mise à jour de cette liste d'admission,

### **ARRETE :**

#### **Article 1 :**

La liste d'admission d'accès au grade de rédacteur territorial principal 2ème classe – session 2022 est mise à jour au 23 janvier 2024 par ordre alphabétique.

Elle comprend les lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
AOUNALLAH	Negela
AUROUX	Karine
BARTOLD	Monika
BEAU	Laurianne
BENAMARA	Bakhta
BESNARD	Florence
BIDAUD	Karine
BLANCHIER	Sara
BONNETAT	Lolita
BOUCHAUD	Amélie
BOUCHAYER	Nathalie
BRAILLARD	Claire
CASTAGNETTI	Nathalia
CHAPUIS	Caroline
CHARDONNET	Carine
CHAUVAT	Delphine
CHAVIGNY	Caroline
CHENG	Chanthoun
CHENU	Laura
CORNIAUX	Nathalie
COVELLO	Sophie
DAVID	Adeline
DE BALMANN	Adeline
DEGORCE	Isabelle
DUPONT	Claire-Hélène
GAGNE	Aurore

GALVAO	Estelle
GIRARD	Laurence
GRIGNON	Virginie
GUERET	Véronique
GUILLAUME	Anne
HERNOT	Séverine
IMBAULT	Emilie
INGRAND	Stéphane
JEUFFRAULT	Sophie
JOUAN	Nolwenn
JOULIN	Anne
LABRUNE	Sophie
LAUMONIER	Nadège
LECHAT SUPLISSON	Marie-Josèphe
LELONG	Vannessa
LELUAN	Mélanie
LEMOINE	Sandra
LORENZI	Emilie
MANEUF	Magali
MARCADET	Charlène
MARMION	Agnès
MARTIN	Fanny
MEDJAHED	Fatima
MITTEAU	Agnès
MOREAU	Virginie
NAUD	Béatrice
PERRONNET	Agnès
PHILIPPON	Estelle
PIC	Sylvie
PONCELET	Karine
RACINE	Stéphanie
REBEYROLE	Elisabeth
RICHEFORT	Laurent
ROZIER	Aurélie
RÉMAUD	Sabrina
SALIBA	Mathilde
SAMAN	Béatrice
SENERY	Emilie
SERGENT	Faustine
SERVANT-RIMBAUD	Violaine
TEMPLIER	Amelie
VARIN	Muriel
VILLEMON	Audrey
WINANDY-PROUST	Edwige

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera publiée sur le site internet du Centre de Gestion de l'Indre.

Fait à Châteauroux, le 11 juin 2024.

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE L'INDRE  
Pour le Président et par délégation,

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 036-283600138-20240611-AG\_42\_2024-AR

S<sup>2</sup>LO



  
Danielle DUPRE-SEGOT  
Vice-Présidente